

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 20 mars 2006, intitulée: «Danse contemporaine: des espaces pour les jeunes danseurs et danseuses».

Rapport de M. Pascal Rubeli.

En date du 30 avril 2006, la commission des arts et de la culture s'est réunie pour traiter cet objet. La présidence était assurée par M^{me} Florence Kraft-Babel, les notes de séance ont été prises par M^{me} Vjosa Gervalla, que nous remercions toutes deux pour leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- la tenue des Journées de danse contemporaine suisse 2006, les 18 et 19 janvier à Genève et les 20 et 21 janvier à Lausanne;
- la réflexion engagée depuis de nombreuses années pour la réalisation d'une Maison de la danse et l'avancement de ce projet, en particulier sur la commune suburbaine de Lancy;
- qu'une des priorités culturelles de la Ville de Genève est dédiée en cette année 2006 à l'art contemporain;
- l'important investissement financier consacré toutes ces dernières années par la Ville de Genève au développement de la danse contemporaine dans notre cité;
- l'attrait multiculturel et le cosmopolitisme de Genève et de sa région amenant de plus en plus souvent des artistes de renommée internationale à s'installer dans notre commune;
- la curiosité, l'ouverture d'esprit des Genevois et des Genevoises ainsi que leurs grandes exigences de nouveautés et de découvertes;
- la chance de notre ville d'accueillir des chorégraphes de talent à l'approche multidisciplinaire et également doué-e-s d'une pédagogie de respect auprès de nos jeunes;

- la bonne synergie existant entre le monde des professionnel-le-s de la danse et les jeunes en formation, ainsi que les créations communes;
- les locaux surchargés dans les bâtiments scolaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre rapidement des locaux à la disposition des compagnies de jeunes danseurs et danseuses, afin de soutenir et encourager la relève ainsi que la création chorégraphique créative par les jeunes.

Audition des motionnaires

M^{me} Martine Sumi-Viret, principale motionnaire, expose les deux objectifs principaux de cette motion: la mise à disposition de locaux adéquats pour la danse contemporaine et une meilleure connaissance de cet art. Elle évoque la belle énergie autour de cet art actuellement, le nombre de jeunes intéressés et la priorité du Conseil administratif donnée à celui-ci.

Elle explique que la majorité des locaux attribués aux danseurs à Genève sont réservés aux danseurs classiques plutôt que contemporains. Elle fait une comparaison avec Lausanne qui a organisé une filière professionnelle de danse contemporaine et elle souhaiterait que Genève puisse mettre sur pied une filière préprofessionnelle. En attendant, elle voit que ce sont les compagnies privées existantes qui jouent ce rôle.

Concernant la situation de l'apprentissage de la danse à Genève dans les écoles de musique reconnues par le Département de l'instruction publique, elle informe la commission que le Conservatoire de Genève et le Conservatoire populaire de musique (CPM) ont récemment passé un accord pour confier l'entièreté de l'enseignement de la danse à l'Académie de la danse sise au CPM. Une filière préprofessionnelle existe, mais elle ne concernerait que la danse classique.

Les compagnies de danse contemporaine, non subventionnées, qui complètent l'offre devraient, aux yeux des motionnaires, pouvoir bénéficier d'une mise à disposition avantageuse de locaux pour pouvoir continuer à exister. M^{me} Sumi-Viret évoque la possibilité de locaux scolaires.

La discussion se poursuit avec les questions des commissaires.

Un commissaire démocrate-chrétien demande à M^{me} Sumi-Viret si elle a connaissance de possibilités de locaux disponibles précis, car il lui semblait que tous les locaux des écoles étaient actuellement surchargés. Il rappelle que le problème de locaux est un problème récurrent.

Il exprime également son désaccord quant à la réorganisation de l'attribution des locaux en fonction de nouvelles priorités, qui entraînerait l'exclusion d'activités déjà opérantes.

A la première question, M^{me} Sumi-Viret évoque la halle de la rue de Lyon 99.

A la seconde remarque, elle précise qu'elle souhaiterait un meilleur partage des temps d'occupation et non l'exclusion d'activités existantes.

Un commissaire socialiste demande de préciser le nombre de locaux nécessaires et le nombre de personnes concernées par ce besoin, ainsi que les horaires exacts.

Il demande également de préciser s'il s'agit de locaux d'enseignement ou de locaux d'entraînement en vue de la préparation de spectacles.

M^{me} Sumi-Viret répond qu'il s'agit tant de l'un que de l'autre, car ces compagnies pratiquent un système d'ateliers qui implique des cours et des spectacles. Au final, le spectacle est apte à être donné sur une scène professionnelle.

A sa connaissance, trois compagnies sont spécialement concernées.

Le commissaire socialiste poursuit en demandant de préciser encore si, pour trois compagnies, il faut trois locaux différents.

M^{me} Sumi-Viret répond qu'elle n'a pas les éléments nécessaires pour en dire davantage, mais qu'elle a connaissance d'une compagnie qui dispose actuellement d'un espace de 200 m² et qui aurait besoin d'une surface de 300 m².

Le commissaire socialiste demande si ladite compagnie a fait les efforts nécessaires pour se renseigner auprès de l'ensemble des écoles genevoises. Il lui semble que l'Ecole de commerce a des disponibilités.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande le nom des trois compagnies et des propositions de personnes à auditionner.

M^{me} Sumi-Viret cite l'Atelier de danse Manon Hotte – Compagnie Virevolte et la Compagnie 72-73. Elle recommande d'auditionner M^{me} Manon Hotte de la Compagnie Virevolte.

La présidente demande si ce sont les besoins de la Compagnie Virevolte qui seraient plus précisément à l'origine de la motion.

M^{me} Sumi-Viret répond par l'affirmative. Elle évoque la qualité du travail de cette compagnie, la compétence de ses responsables et son succès. Malheureusement, cette compagnie ne trouve pas d'espace suffisant pour travailler.

Un commissaire des Verts insiste pour que les responsables prennent la peine de contacter toutes les écoles de danse genevoises (il y en aurait plus de 90) pour un partage de locaux avant de saisir une commission municipale.

Un autre commissaire des Verts souhaite connaître les besoins spécifiques en infrastructures liés à la danse contemporaine (parquet adéquat, par exemple).

Un commissaire socialiste demande si les compagnies ont fait des demandes à l'Etat.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir à quels types de danses correspondent les 90 écoles précitées, et s'il est envisageable de trouver un *modus vivendi* entre elles.

M^{me} Sumi-Viret répond que les genres sont très variés et qu'ils vont du tango au flamenco en passant par la salsa. Peu de danse contemporaine.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) suggère de s'adresser également aux théâtres.

Concernant le partage des salles, M^{me} Sumi-Viret pense que les compagnies ne s'opposeraient pas à un partage, mais qu'elles demanderaient un espace qui soit réservé à leur matériel, du moment que les compagnies produisent des décors propres à leur spectacle.

La présidente s'inquiète de ce que la commission poursuive un débat sur des questions d'infrastructure qu'elle ne maîtrise pas au lieu de définir plus précisément les besoins des intéressés.

M^{me} Sumi-Viret aimerait avant tout que la Ville donne un signe politique clair sur sa volonté de soutenir les compagnies de danse contemporaine.

Un certain nombre de commissaires évoquent des pistes de recherche pour les compagnies concernées et mentionnent diverses salles qu'ils connaissent.

Un commissaire des Verts demande quel est le lien de M^{me} Sumi-Viret avec la Compagnie Virevolte.

Celle-ci répond qu'elle connaît cette compagnie par le biais de sa fille qui en a fait partie.

La présidente remercie M^{me} Sumi-Viret pour sa présentation.

La discussion s'engage ensuite au sein de la commission pour savoir quelle suite donner aux travaux.

Un commissaire socialiste pense que cette motion pourrait donner l'occasion de faire un état des lieux de la gestion des salles en Ville de Genève et de demander au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de fournir un inventaire.

La présidente relève que des informations figurent déjà actuellement sur le site internet du département concerné.

Un commissaire démocrate-chrétien avoue avoir été surpris de ce que M^{me} Sumi-Viret a présenté à cette séance. Pourquoi les compagnies concernées

n'ont-elles pas épuisé les démarches auprès de la Ville et de l'Etat avant de venir saisir la commission des arts et de la culture? Il ne voit pas l'utilité d'organiser des auditions qui n'apporteront ni éléments nouveaux ni solutions.

Un commissaire socialiste est navré par les critiques du préopinant et estime que la motionnaire est pleinement légitimée à demander l'aide de la commission.

Un commissaire libéral relève un problème important de méthodologie: les objectifs visés par la motion ne sont pas clairs. Il précise que ce n'est pas le rôle de la commission que de chercher des locaux, encore moins d'en faire un inventaire; tout au plus la commission peut-elle renvoyer la motion au magistrat et lui demander de prendre ses responsabilités ou voter un crédit de 80 millions de francs pour la construction de locaux dévolus strictement à la satisfaction des besoins spécifiques de ces danseurs. Il suggère en conséquence de renvoyer la motion au Conseil administratif pour qu'il en fasse ce que bon lui semble.

Un commissaire socialiste souhaiterait un inventaire et l'audition de responsables du milieu de la danse contemporaine.

Le commissaire démocrate-chrétien revient sur le malaise qu'il ressent du moment que M^{me} Sumi-Viret reconnaît que les compagnies n'ont pas effectué toutes les recherches possibles avant de saisir le Conseil municipal, que ce procédé est trop facile et que, de surcroît, il est ennuyé de devoir tenir un rôle d'arbitrage envers le Conseil administratif et propose la non-entrée en matière sur cette motion.

Une commissaire du Parti du travail évoque les nombreuses difficultés de gestion de locaux dues parfois simplement au bon ou mauvais vouloir d'un concierge et pense qu'il serait bon de savoir ce qui se passe.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que M^{me} Sumi-Viret semblait dire qu'une compagnie ne refuserait pas de payer une location si elle trouvait des espaces satisfaisants.

Un commissaire socialiste estime normal d'entrer en matière sur la demande de ces jeunes danseurs et propose l'audition de M. Claude Ratzé.

D'autres suites sont proposées: une nouvelle motion pour connaître la rationalisation des occupations des salles, un courrier à l'Académie de danse pour connaître la place qu'elle compte octroyer à la danse contemporaine.

Dans ce foisonnement, la présidente rappelle l'unique invite de la motion qui consiste à demander au Conseil administratif de mettre rapidement des locaux à la disposition des compagnies de jeunes danseuses et danseurs de danse contemporaine, et elle se demande si la commission a une autre tâche que celle de renvoyer la motion au Conseil administratif ou de la refuser.

La question de la conciergerie revient dans le débat et il est proposé d'investiguer auprès de M^{me} Boringer.

La présidente trouve la démarche un peu cavalière de la part de la commission, ce problème n'étant pas explicitement posé par la motion.

Votes

La présidente revient sur l'unique proposition d'audition avancée, celle de M. Claude Ratzé, responsable de l'Association pour la danse contemporaine, les autres propositions ayant été retirées.

Mise aux voix, cette audition est refusée par 8 non (2 UDC, 1 DC, 3 L, 2 Ve) et 2 abstentions (AdG/SI).

La présidente procède au vote de la motion M-578. Mise aux voix, celle-ci est acceptée par 12 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (DC).